

CONSEIL MUNICIPAL

27 janvier 2025

PROCES-VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 27 janvier 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 janvier, s'est tenu, dans la salle du conseil de la mairie de Mareuil sur Aÿ, commune déléguée d'Aÿ-Champagne, sous la présidence de Monsieur le Maire, D. Lévêque.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 nomme à l'unanimité, Léa Graincourt en qualité de secrétaire de séance. M. Baptiste Parant est arrivé à 18h32.

Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33 dont 33 en exercice et 24 présents à l'ouverture de cette séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Aÿ et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Aÿ et adjoint de la commune nouvelle ; Agnès Michaut, Maire-adjointe de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ ; Léa Graincourt, Maires-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Jean-Claude Raffy, Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Gaëlle Stock, Arnaud Jacquart, Baptiste Parant, Corinne Mongeard, Sandrine Dailly, Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Nathalie Charbaut, Vincent Droin, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Pierre Cazé, Maire-adjoint de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ ; Catherine Dumont, représentée par P. Mehenni ; Maryline Kerner représentée par R. Fliniaux ; Maye Baudette représentée par Léa Graincourt, Eric Poulet représenté par T. Bouyé, Sébastien Dervin représenté par J-F. Rondelli, conseillers municipaux.

EXCUSES NON REPRESENTES : Betty Van Sante, Maire-adjointe de la commune d'Aÿ-Champagne et de la commune déléguée d'Aÿ, Frédérique Bianchini, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ

ABSENT NON EXCUSE : Romain Lefèvre, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

1. **ADMINISTRATION** : approbation du PV du conseil municipal du 16 décembre 2024
2. **URBANISME** : exercice du droit de préférence des parcelles boisées au lieudit « le bois du pré la canne » à Bisseuil
3. **JURIDIQUE** : convention triennale avec la MJC Intercommunale
4. **FINANCES** : avances sur subventions 2025
5. **SUBVENTIONS** : demandes de subventions pour le projet de réhabilitation de l'école maternelle La Noue en médiathèque et centre de loisirs
6. **SUBVENTIONS** : demande de subvention au Département et auprès de la DETR pour le projet d'extension de l'école maternelle de Mareuil en vue de créer un réfectoire
7. **SUBVENTIONS** : demande de subvention à la région Grand Est, DETR et FIPDR pour le projet d'extension du système de vidéoprotection aux communes déléguées de Mareuil et Bisseuil
8. **SUBVENTIONS** : demande de subvention à la région Grand Est et au département de la Marne pour le projet de création du Parc Pierre Cheval à Mareuil
9. **QUESTIONS DIVERSES**

Début de séance : 18h30

1. ADMINISTRATION : approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Le procès-verbal est approuvé par le conseil municipal

PV APPROUVE

2. URBANISME : droit de préférence des parcelles boisées au lieudit « le bois du pré la Canne » à Bisseuil

Le Code Forestier par son article L331-24 ouvre un droit de préférence aux communes, sur le territoire desquelles il est envisagé de vendre une propriété, classée au cadastre en nature de bois et forêt et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares.

Le courrier en recommandé de Maître SOMBORN Jean informe la commune de la vente des parcelles boisées cadastrées section 064 D 488, 496, 497 et 499 au prix de 1.520 € et de pouvoir exercer son droit de préférence.

Vu la nécessité de protéger ses forêts, la commune par courrier du 3 décembre 2024 a décidé d'exercer son droit de préférence pour l'acquisition de ces parcelles.

T. Bouyé précise que cela représente une surface totale de 15,2 ares soit un prix moyen de l'hectare de 10000 €. C'est la moyenne haute ; ces parcelles se situent un petit peu au sud des stations de pompage ; je vous rappelle que nous devons protéger la ressource en eau, cela va aussi dans ce sens-là. La structure technique, une partie appartient à la CCGVM, et l'autre partie au SIMEB, le syndicat mixte des eaux de Bisseuil. On n'a une qualité d'eau remarquable, très peu de dérives sur le plan qualitatif.

Pas de question

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. JURIDIQUE : convention triennale avec la MJC Intercommunale

La loi prévoit que dans les cas où la commune verse une subvention supérieure au seuil de 23 000 €, une convention d'objectifs avec l'association (précisant ses modalités : objet, montant et conditions d'utilisation) doit être passée.

C'est le cas de la MJCI qui reçoit une subvention annuelle supérieure à ce montant au titre de sa prise en charge de l'organisation des ACM (Accueils Collectifs de Mineurs).

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention spécifique avec la MJCI.

M. Lévêque précise qu'il y a cette convention avec la commune pour le centre de loisirs et une autre avec la CCGVM pour tout ce qui concerne la diffusion culturelle, convention qui a été approuvée en décembre dernier.

V. Droin : on parle de responsable jeunesse de la MJC. Je croyais que nous en avions un également à la commune. C'est le même qui va être transféré ou comment cela se passe?

D. Lévêque : quand on dit responsable enfance jeunesse, il s'agit de la personne responsable du Centre de loisirs de la MJC et donc au titre de la convention qui nous lie ; par contre, le responsable jeunesse s'occupe d'autres dispositifs que celui du centre de loisirs.

V. Droin a remarqué quelques coquilles dans la convention qu'il transmettra.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. FINANCES : avances sur subventions 2025

Comme chaque année, la ville verse à certains établissements publics municipaux et associations, une avance sur leur subvention afin de les aider à faire face à leurs premières dépenses.

Il est proposé de verser une avance sur subvention, au titre de l'année 2025, aux établissements publics et associations suivantes :

- 100 000 € au Centre Communal d'Action Sociale
- 30 000 € à la MJC Intercommunale

Pas de question

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. SUBVENTIONS : demande de subventions pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école maternelle La Noue en médiathèque et centre de loisirs

La commune a missionné un groupement de maîtrise d'œuvre mené par le cabinet d'architecture Manière Mazocky afin de réhabiliter et restructurer le bâtiment de l'ancienne école maternelle La Noue en médiathèque et centre de loisirs pour les 3 à 6 ans.

Le coût prévisionnel global du projet d'élève à 1 689 443,70 € HT, répartis comme suit :

| | Montant € HT | Ratio médiathèque (56,5 %) | Ratio centre de loisirs (43,5 %) |
|--|-----------------------|----------------------------|----------------------------------|
| AMO | 21 890,00 € | 12 367,85 € | 9 522,15 € |
| MOE | 140 600,00 € | 79 420,00 € | 61 180,00 € |
| SPS | 8 884,80 € | 5 019,91 € | 3 864,89 € |
| CT | 14 808,00 € | 8 366,52 € | 6 441,48 € |
| Diag amiante et plomb | 2 510,00 € | 1 418,15 € | 1 091,85 € |
| Désamiantage / démol | 95 000,00 € | | |
| Relevé topographique | 3 250,90 € | 1 836,76 € | 1 414,14 € |
| Etudes complémentaires | 17 500,00 € | 9 887,50 € | 7 612,50 € |
| Travaux partie médiathèque : 688 500 € (dont dépenses de rénovation énergétique : 344 124,55 €) | 766 200,00 € | 766 200,00 € | |
| Extérieur médiathèque : 77 700 € | | | |
| Travaux partie centre de loisirs : 501 500 € (dont dépenses de rénovation énergétique : 264 945,45 €) | 526 800,00 € | | 526 800,00 € |
| Extérieur centre de loisirs : 25 300 € | | | |
| Travaux espace stationnement | 92 000,00 € | | |
| TOTAL | 1 689 443,70 € | 884 516,69 € | 617 927,01 € |

Il est proposé le plan de financement suivant :

Pour la partie Médiathèque :

| | | | | |
|--|--------------|-------------|---|--------------|
| Médiathèque (y compris espaces extérieurs, MOE, AMO, études, etc.) | 884 516,69 € | DGD | 50% | 442 258,35 € |
| | | Département | de 0 à 250 000,00 € : 20% de 250 000,01 € à 884 516,69 € : 15% | 145 177,50 € |

Pour la partie centre de loisirs :

| | | | | |
|--|--------------|-------------|---|--------------|
| Centre de loisirs (y compris espaces extérieurs, MOE, AMO, études, etc.) | 617 927,01 € | DETR | 40% | 247 170,80 € |
| | | Département | de 0 à 250 000,00 € : 20% de 250 000,01 € à 617 927,01 € : 15% | 105 189,05 € |
| | | CAF | 25% | 150 000,00 € |

Pour l'ensemble du bâtiment pour la rénovation énergétique au titre du fonds verts :

| | | | | |
|---|--------------|------------|-----|--------------|
| Rénovation énergétique de l'intégralité du bâtiment | 609 070,00 € | Fonds vert | 30% | 182 721,00 € |
|---|--------------|------------|-----|--------------|

Pour les travaux de désamiantage et l'espace de stationnement :

| | | | | |
|---|--------------|------|-----|-------------|
| Désamiantage / démolitions + espace stationnement | 187 000,00 € | DETR | 40% | 74 800,00 € |
|---|--------------|------|-----|-------------|

Le montant total des subventions attendues s'élève ainsi à 1 347 316,70 €, soit 79,75 % des dépenses prévisionnelles.

Le montant restant à la charge de la Commune est de 342 127,00 €, soit 20,25 % du montant total du projet.

Il est donc proposé de fixer le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus, **d'autoriser** le maire à signer tous les documents y afférents et à déposer un dossier de demande de subvention auprès des différents dispositifs d'aide de l'Etat, du Département de la Marne, de la Région Grand Est, de la CAF ainsi qu'auprès de tout financeur potentiel si des appels à projet le permettent ou d'autres modalités de financement.

J-B. Soubieux précise à M. Lévêque que la région a été ajoutée par habitude, même si on ne lui demande rien. Il ajoute qu'on va arriver au 80%.

M. Lévêque indique qu'effectivement, on n'a pas le droit à plus de 80 % donc on est déjà, théoriquement, à 79%.

M. Lévêque ajoute : de tout cela, je le répète (vous savez qu'il n'y a pas encore de budget voté de la Nation) et donc on est , comme je l'ai dit aux vœux, dans une période d'incertitudes.

P. Mehenni : on ne sollicite pas du tout la MSA ? Ils ont changé leur mode de fonctionnement.

D. Lévêque : c'est pareil, même explication, on est déjà à 79%.

J-B. Soubieux : sur la partie centre de loisirs, si un financeur voulait redécouper à l'intérieur, on arrive déjà à 80%. La CAF, c'est une recette qui est certaine.

De toute façon il y a d'autres financeurs .

D. Lévêque : on peut les solliciter sans les mettre dans ce plan de financement là.

V. Droin : d'une manière générale, sur tous les dossiers de subvention, je remercie de nous avoir fourni les projets correspondants, les plans et les chiffrages. Je sais dire quand cela ne va pas. Je sais aussi dire quand les choses s'améliorent.

Quelle partie de l'école contient de l'amiante ?

J-B.Soubieux : on a de l'amiante dans des dalles de faux plafonds dans les sanitaires et dans les colles de dalles de sol.

V. Droin : pourquoi y a-t-il une cuisine à la médiathèque ?

P. Mehenni : il va y avoir des projets d'activité avec les enfants ; les familles parents/enfants pour réaliser par exemple, un dessert, un gâteau. Ce n'est pas une cuisine industrielle.

J-B. Soubieux : c'est un espace atelier.

V. Droin : à titre personnel, je m'abstiendrais sur cette délibération. Pour moi, le choix qui aurait dû être fait était de réhabiliter Aubrac pour réaliser l'extension de la bibliothèque et du centre de Loisirs en rognant sur l'école Pierlot.

D. Lévêque : la seule difficulté sur Aubrac, c'est que c'est un bâtiment avec des étages et que inévitablement les problèmes d'accessibilité se seraient posés alors que là nous sommes en RDC et si ce choix a été fait, c'est justement parce que nous sommes en RDC. Les livres, cela pèse énormément, et dès que vous mettez des livres dans un étage, il y a vraisemblablement la totalité des dalles à reprendre pour supporter le poids des livres. Donc c'est un choix me semble-t-il qui est de grande sagesse et qui en plus permet à un quartier à habitat collectif de retrouver un équipement qui fera la fierté des habitants de ce quartier et des habitants de la commune historique d'Aÿ.

P. Mehenni : dans la motivation pour laquelle vous vous absteniez, je ne la comprends pas trop par rapport à la maternelle. Autant vous avez toujours dit, entre l'école Lucie Aubrac et l'école Pierlot, on est sur des primaires, moi j'aurais préféré, etc.. vous nous avez toujours expliqué cela. Là, on parle de l'école maternelle Le Noue qui n'a rien à voir avec les écoles élémentaires.

V. Droin : non, je dis que si on avait réhabilité Lucie Aubrac, l'école Pierlot n'aurait plus été utile donc on aurait pu rogner sur Pierlot, pour agrandir la bibliothèque.

P. Mehenni : très bien, je n'avais pas compris.

D. Lévêque : on vous a déjà expliqué pourquoi on avait réhabilité l'école Pierlot plutôt que l'école Aubrac.

P. Mehenni : et donc vous auriez fait quoi de l'école maternelle La Noue ?

M. Bénard-Louis : refaire une grande école maternelle

P. Mehenni : en fait, vous n'y avez pas réfléchi.

M. Bénard-Louis indique que si.

V. Droin indique qu'il y a un projet mais qu'il n'est pas encore le temps de le révéler.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

6. SUBVENTIONS : demande de subvention au Département et auprès de la DETR pour le projet d'extension de l'école maternelle de Mareuil en vue de créer un réfectoire

La commune a pour projet d'aménager une extension à l'école maternelle de Mareuil afin de créer un réfectoire pour que les enfants puissent prendre leur déjeuner sur place.

Une étude de faisabilité des travaux a été commandée auprès du cabinet d'architecture Manière Mazocky.

Les coût prévisionnel de ce projet s'élève à **412 800, 00 € HT**.

Il est proposé de solliciter des subventions auprès du Département de la Marne et de la DETR selon le plan de financement suivant :

| | Taux de subvention | Montant |
|-------------------------|--|-----------|
| DETR | 40 % | 165 120 € |
| Département de la Marne | 20 % pour la tranche 0 – 250 000 € 15 % pour la tranche 250 000 € - 412 800 € | 74 420 € |
| Fonds propres | 42% | 173 260 |

Il est proposé de fixer le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessous **et d'autoriser** le maire à signer tous les documents y afférents et à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, (DETR notamment) et du Département de la Marne, ainsi qu'auprès de tout financeur potentiel si des appels à projet le permettent ou d'autres modalités de financement.

V. Droin : Il n'y avait pas moyen de faire un lien direct entre la partie actuelle et l'extension ?

J-B. Soubieux ; on n'est qu'au stade de faisabilité donc pour un coût global ; même les aménagements que vous voyez à l'intérieur sont amenés à évoluer. Là, c'est pour nous permettre de faire la demande de subvention. Après le fait de ne pas avoir à sortir, peut être pertinent.

V. Droin : en termes de personnel, ce sera sans doute plus facile.

M. Droin évoque le fait par exemple de remettre et retirer les manteaux des enfants.

J-B. Soubieux : quand on va avancer, on verra avec le personnel et le personnel de l'éducation nationale ; l'idée c'est que le lieu puisse servir à d'autres moments de la restauration.

D. Lévêque : pour compléter ce que vient de dire Jean-Baptiste, l'estimation qui a été faite, est un premier jet. Il date du 15 janvier 2025 donc on est à quelques jours de cet envoi. Par ailleurs, je vous ai confirmé qu'il était impératif que nous déposions nos dossiers de demande de subventions avant le 31 janvier donc l'idée était d'avoir une esquisse avec un coût en face de cette esquisse nous permettant de déposer la demande de subvention. On va avoir du temps pour travailler sur ce dossier avec la directrice et les enseignants concernés et ensuite, on présentera cela au conseil municipal et aux parents d'élèves de façon à ce que tout le monde soit informé de ce projet qui n'en sera plus un quand nous l'aurons réalisé.

V. Droin : je n'ai pas vu le chiffrage du mobilier .

D. Lévêque : nous en avons du mobilier dont on peut se servir, on va voir.

J-B.Soubieux : ce sera des tables et chaises. Ce sera surtout en termes de réchaud. Pour l'instant, on est resté sur la phase de construction. Le mobilier sera forcément plus réduit en termes de chiffrage.

V. Droin : cela n'aurait pas été intéressant de l'intégrer dans la demande de subvention ?

D. Lévêque : on peut rajouter une somme, 30 ou 40 000 € ?

J-B. Soubieux : moins que cela.

V. Droin : le matériel de cuisine, cela va vite

J-B. Soubieux : on fait de la réchauffe et du nettoyage

V. Droin et D. Lévêque échangent sur le tarif d'une lave-vaisselle professionnel.

D. Lévêque : On peut rajouter une ligne « mobilier » donc cela nous obligera à refaire le plan de financement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. SUBVENTIONS : demande de subvention à la région Grand Est, DETR et FIPDR pour le projet d'extension du système de vidéoprotection aux communes déléguées de Mareuil et Bisseuil

Le système de vidéoprotection mis en place sur la commune déléguée d'Aÿ a déjà démontré son efficacité dans la prévention des incivilités, la gestion de l'ordre public, l'élucidation des enquêtes et le renforcement du sentiment de sécurité des habitants. En raison de ses résultats positifs, il apparaît pertinent d'envisager l'extension de ce dispositif aux communes déléguées de Mareuil-sur-Aÿ et Bisseuil. Le référent sureté de la gendarmerie a rendu son rapport concernant les préconisations d'emplacements des futures caméras sur ces deux communes.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 134 500,00 € HT

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de la Région Grand Est et de la DETR selon le plan de financement suivant :

| | Taux de subvention | Montant |
|------------------|--------------------|-------------|
| Région Grand Est | 30 % | 40 350,00 € |
| DETR | 30 % | 40 350,00 € |
| FIPDR | 20 % | 26 900,00 € |
| Fonds propres | 20 % | 26 900,00 € |

Il est proposé de fixer le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus et **d'autoriser** le maire à signer tous les documents y afférents et à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Grand Est et de la Préfecture de la Marne, ainsi qu'auprès de tout financeur potentiel si des appels à projet le permettent ou d'autres modalités de financement.

Pas de question

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. SUBVENTIONS : demande de subvention à la région Grand Est et au Département de la Marne pour le projet de création du Parc Pierre Cheval à Mareuil

La commune d'Aÿ-Champagne a pour projet d'aménager un parc sur la commune déléguée de Mareuil, entre le canal et la Marne à proximité de la D112. Cet espace d'environ 3 000 m² se situe à proximité immédiate de la véloroute et comprend le passage de la promenade du Mont Gruguet. Il est également situé dans le périmètre classé à l'UNESCO. Ce site est par ailleurs un point de vue sur différents éléments patrimoniaux et architecturaux importants de la commune, comme le Mont Gruguet, l'Eglise, les coteaux des vignobles, les crayères ou encore le canal.

L'objectif est de créer un espace permettant la rencontre, l'échange, l'activité physique et la découverte touristique.

Les coût prévisionnel pour ce projet s'élève à **49 305,00 € HT** (6 000,00 € HT de mission de maîtrise d'œuvre et 43 305,00 € HT de travaux).

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de la Région Grand Est et du Département de la Marne selon le plan de financement suivant :

| | Taux de subvention | Montant |
|-------------------------|---|-------------|
| Région Grand Est | 25 % (20% + 5% de bonus environnemental) | 12 326,25 € |
| Département de la Marne | 20 % | 9 861,00 € |
| Fonds propres | 55 % | 27 117,75 € |

Il est proposé de fixer le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus et **d'autoriser** le maire à signer tous les documents y afférents et à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Grand Est et du Département de la Marne, ainsi qu'auprès de tout financeur potentiel si des appels à projet le permettent ou d'autres modalités de financement.

M. Lévêque précise que le paysagiste travaillant sur le dossier est le paysagiste Vysages qui a travaillé sur la rénovation de la Halte nautique.

M. Bénard-Louis indique qu'il y a 2 projets de présentés.

J-B. Soubieux : quand il avait ses esquisses il avait fait 2 simulations, par rapport au budget, c'est la 2^{ème} version qui est présentée.

M. Bénard-Louis : la 1^{ère} était belle

J-B. Soubieux : c'est juste de l'esquisse.

V. Droin remarque que les tables de pique-nique ne sont pas du tout à l'ombre.

D. Lévêque réponds : M. Droin, on demande une subvention, on n'est pas en train de déterminer à quel endroit on peut mettre les tables. Ce sera l'objet de discussion avec le maitre d'œuvre et on essaiera de trouver la meilleurs solution pour faire en sorte que les gens soient à l'ombre.

V. Droin : je préfère le faire remarquer. Souvent on voit les dossiers au moment de la demande de subvention et on ne les voit plus après, autant qu'on fasse les remarques au fur et à mesure.

D. Lévêque : chaque conseiller municipal est en droit à tout moment de venir consulter un dossier. Jamais on n'a refusé quoi que ce soit à un conseiller municipal qui vient faire une demande.

En plus, c'est délibéré en conseils municipaux de Mareuil.

N. Charbaut : non, on n'a pas vu cela.

D. Collard : on n'a pas encore vu car on n'avait pas les esquisses mais le projet a été évoqué.

N. Charbaut : ce n'est pas un reproche mais qu'on ne nous dise pas qu'on les a vu.

M. Bénard-Louis : la halle n'est pas prévue dans le budget ?

D. Lévêque : non sinon vous ajoutez des dizaines de milliers d'euros. Mais rien n'interdit de le faire après.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

M. Lévêque fait la lecture du tableau des décisions prises sur délégations.

9. QUESTIONS DIVERSES

M. Bénard--Louis : Pour le centre de loisirs, à la Noue, c'est pour les petits, c'est cela ?

D. Lévêque : oui, pour les 3/6 ans.

M. Bénard-Louis : et actuellement, cela se passe où ? est-ce déjà à La Noue ?

J-B. Soubieux : Ils sont à la Noue actuellement. Ils vont aller ailleurs pendant la période des travaux.

M. Bénard-Louis : et où sont les grands ?

J-B. Soubieux : à Lucie Aubrac

M. Bénard-Louis : il n'y a rien à la MJC ?

J-B. Soubieux : ils font un peu d'activités à la MJC

P. Mehenni : il n'y a pas de place. Et La Noue pour les 3/6 ans, c'était surtout pour les toilettes adaptées aux plus petits. D'où l'école maternelle. C'était intéressant de repartir d'une école maternelle.

M. Bénard-Louis : bien que les WC soient un peu vieux

P. Mehenni : ils vont être rénovés

S. Dailly : quand vont commencer les travaux rue Henrion ?

D. Lévêque : on en est au stade de l'élaboration du projet. Normalement, tout ce qui concerne les réseaux, on pensait qu'il fallait refaire la totalité du réseau d'eau pluviale, en fait, non. Il n'y a qu'une partie qui sera refaite donc cela va diminuer le coût des travaux. Je vous rappelle que c'est estimé à un peu plus de 660 000 € ; il y en a pour 440 000 € pour la communauté de communes, le reste c'est pour uniquement la partie supérieure de la voirie et des aménagements de la voirie. Mais il faut reprendre la totalité du réseau d'assainissement qui est dans un état déplorable et puis la totalité de la canalisation d'eau potable (il y a des fuites, il faut la reprendre, elle est très ancienne). Ces travaux là avec le début de l'enfouissement des réseaux, ils vont commencer dans les 2/3 mois qui viennent. L'idée est que cela se termine avant les fêtes Henri IV. On fera un bicouche pour permettre le passage du défilé. Et puis, on attendra que les vendanges soient passées, et après on recommencera pour la partie aménagement de la voirie, etc...

S. Dailly : et pour l'éclairage public, cela sera enfoui également ?

D. Lévêque réponds par l'affirmative.

B. Parant : lors du conseil d'administration de la crèche, pour l'électricité, cela ne marche pas du tout. Je suis passé dimanche, c'était allumé. C'est allumé tout le week-end.

D. Lévêque : c'est parce qu'ils oublient d'éteindre les gens qui font le ménage. Je l'ai déjà constaté. C'est bien de nous le dire, on va le répéter à nouveau. Peut-être faut-il mettre une minuterie.

N. Charbaut : juste pour rebondir sur la remarque de Mme Mehenni au niveau de Vincent. Au niveau du projet de La Noue, on avait suggéré d'orienter cet espace en partie sur l'accueil des tous petits, genre micro-crèches de façon à utiliser l'atout de cet espace qui est de plain-pied, avec des parents qui ont poussettes, etc...

D. Lévêque : je vous rappelle que nous avons déjà une crèche.

N. Charbaut : qui ne permet pas de répondre à toutes les demandes ?

D. Lévêque : elle ne permet pas de répondre à toutes les demandes extérieures à la commune

P. Mehenni : on absorbe les demandes d'Aÿ-Champagne

N. Charbaut : permettre l'accueil de gens extérieurs, ils peuvent se rapprocher des commerces d'Aÿ et cela peut faire vivre cet espace. Cela aurait pu attirer de jeunes parents.

P. Mehenni : mais cela peut aussi attirer de jeunes parents d'avoir un centre de loisirs, une médiathèque, une ludothèque.. c'est vraiment un équipement culturel. Mais augmenter les places d'une crèche, cela ne se fait pas comme cela. On doit demander quelque chose au niveau de la CAF, on ne peut rajouter 10 places comme cela. Par rapport à notre crèche, c'est impossible. Il ne peut y avoir d'extension. Elle ne peut s'étendre. Par contre, il y a d'autres projets et on l'a déjà évoqué, une Maison d'Assistantes Maternelles. On y réfléchit pour l'intégrer dans le devenir de l'école L. Aubrac où là on peut avoir des studios, des appartements y compris une Maison des Assistantes Maternelles de plain-pied.

N. Charbaut : cela fait partie des choses sur lesquelles nous avons attiré votre attention.

D. Lévêque : je ne suis pas au courant de cela.

P. Mehenni : on en a parlé en CCAS

D. Lévêque : on répondra à tous les besoins ; on a une crèche de 35 places ; on réponds favorablement à la totalité des demandes d'Aÿ-Champagne et on prends en plus des gens de l'extérieur. Vous connaissez le déficit du CCAS ? le déficit est essentiellement le déficit de la crèche. Je suis comptable de l'argent public, on me dit par ailleurs qu'il ne faut pas augmenter les impôts, donc c'est toujours un compromis entre ce qui serait souhaitable, réalisable et ce qu'on peut faire. Très honnêtement quand vous interrogez les gens à l'extérieur de la commune, ils vous répondront quoi ? il fait bon vivre à Aÿ ; il y a tous les services.

N. Charbaut : dans l'orientation on était plus sur une micro-crèche pas sur l'extension de la crèche.

P. Mehenni : pas de micro-crèche, une micro-crèche, c'est privé. Une Maison d'Assistantes Maternelles

D. Lévêque : je refuserai toujours l'installation d'une micro-crèche à Aÿ car nous avons une crèche publique. On ne va pas se faire concurrencer par le privé sur le territoire de la commune.

N. Charbaut : à partir du moment où on ne réponds pas à tout

P. Mehenni : on réponds à tout sauf à l'extérieur et vous avez raison. Le budget de notre commune c'est en priorité pour nos habitants.

V. Droin : pour les plantations au bout de la rue Duval, est-ce qu'on a une idée plus claire de ce qui va y être planté ?

D. Collard : au service des espaces verts, on a plus qu'une idée de ce qui va être mis mais ce n'est pas encore le temps de planter mais on n'a pas les précisions exactes mais on les apportera.

V. Droin : est-ce qu'on connaît le diagnostic de performance de nos différents logements communaux ?

J-B. Soubieux : on est en train de les refaire.

V. Droin : sur le site internet du Centre régional de la photographie, j'ai cherché et je n'ai pas trouvé donc je veux bien l'adresse du site.

D. Lévêque : il faut s'adresser au Président de l'association, on n'est pas comptable du site internet des associations.

V. Droin : c'est juste parce qu'on avait donné 2000 € pour le site.

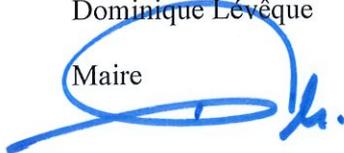
D. Lévêque : il faut lui demander, le Président est Hubert Ballu.

Il n'y a plus de question, la séance est levée.

Fin de séance : 19h09

Dominique Lévêque

Maire



Pierre Cazé

Secrétaire de séance

